



## Non à un Conseil de l'ordre des journalistes !

Le SNJ qui participe aux travaux sur la création d'un Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) est co-signataire de ce communiqué de l'Observatoire de la déontologie de l'information (ODI), et s'oppose fermement à la mise en place d'un Conseil de l'ordre voulu par le gouvernement.

L'Observatoire de la déontologie de l'information (ODI) a pris connaissance avec stupéfaction des déclarations, à l'agence de presse Reuters, du secrétaire d'Etat au numérique, Cédric O.

L'ODI rappelle qu'il travaille depuis plusieurs mois, avec de nombreuses associations, syndicats et fédérations de professionnels des médias (journalistes et entreprises) et des représentants des lecteurs, auditeurs et téléspectateurs, à la création d'un Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM), et que ce travail ne peut être mené que dans un climat de confiance.

Il n'est pas question pour les promoteurs d'un CDJM de céder à quelque pression que ce soit, y compris venant du gouvernement. Le ministre de la Culture, qui a lu le rapport Hoog, ne semble pas sur la même ligne que le secrétaire d'Etat au numérique.

Un Conseil de déontologie journalistique et de médiation n'est évidemment pas un conseil de l'ordre ; il ne censure pas, il n'interdit pas, il veille à la liberté des lignes éditoriales et des choix rédactionnels. Un CDJM est un espace de dialogue et de pédagogie, un tiers de confiance entre publics, journalistes et médias.

La liberté d'expression, la liberté de la presse, le droit du public à être informé sont des biens trop précieux dans une société démocratique pour être soumis aux ukases des politiques.

Paris, le 27 Juin 2019